

FLASH INFO

Campagne de mobilité 2019-2020 pour l'enseignement privé

A destination : des enseignants exerçant dans les établissements sous contrat du CNEAP

Objet

Traitement administratif des demandes de principe (DDP) pour la campagne de mobilité 2019-2020.

Qui est concerné par ce flash ?

Les enseignants contractuels de droit public en CDI, toutes catégories confondues, exerçant dans les établissements sous contrat du CNEAP et déposant une demande de principe pour la campagne de mobilité 2019-2020.

Pour quelle action ?

La transmission de la copie de la demande de principe.
(Note de service SG/SRH/SDCAR/2018-936 du 20 décembre 2018)

Pour ces enseignants, une copie de la demande de principe doit être transmise à l'administration centrale pour que celle-ci soit saisie, à l'adresse mail suivante en précisant dans l'objet du mail, votre nom et votre établissement :

mobiliteprive.sg@agriculture.gouv.fr

Quel délai pour transmettre sa demande de principe ?

Un délai supplémentaire d'une semaine est accordée et les demandes de principe pourront être envoyées sur cette adresse mail **jusqu'au 11 février 2019**.